

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
La praticité et le délai de l'appel à projet POLLEC pour les
petites communes**

Monsieur le Ministre,

L'appel à projet POLLEC est lancé à destination des villes et des communes afin de les soutenir dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans d'Actions pour l'Énergie durable et le Climat. Un budget total de 20 millions d'euros a été prévu pour soutenir la réalisation de projets d'investissements et d'accompagnement ou de mobilisation des citoyens et acteurs locaux.

La version finale du guide des dépenses éligibles a été publiée le 30 juin. Des modifications ont encore d'être apportées deux semaines avant la date de dépôt des dossiers (qui avait lieu le 14 septembre dernier). Si les collèges continuent effectivement de se réunir pendant les vacances, il a tout de même été compliqué pour les administrations, surtout les plus petites, de suivre ce dossier avec toute l'attention qu'il demande entre les semaines de congé de l'un et l'autre. Monsieur le Ministre, avez-vous eu des remarques sur le timing à respecter ?

En outre, même s'il est permis à des communes de rentrer un dossier conjoint pour concorder aux balises données dans l'appel à projet, les conditions de mise en œuvre restent particulièrement contraignantes pour celles-ci – balises budgétaires trop élevées, projets peu utiles au quotidien pour des petites communes rurales... Monsieur le Ministre, sur quelle base les projets ont-ils été choisis ? N'y avait-il pas des projets plus concrets, plus adéquats à proposer ? Les communes ont-elles été concertées sur leur besoin en la matière ? En outre, des études de préféabilité devaient être réalisées par des bureaux d'étude extérieurs, ce qui était également impossible à réaliser dans les temps impartis.

Monsieur le Ministre, le projet POLLEC a, certes, toute son importance dans la situation climatique qu'on connaît pour changer petit à petit les modes de fonctionnement des administrations et citoyens. Ses objectifs sont louables, tout autant que les moyens qui y sont alloués. Plusieurs difficultés ont cependant été pointées du doigt par certaines communes (délai trop court, contraintes budgétaires importantes, projets peu efficaces pour des petites communes...) Quel retour en avez-vous ? Pouvez faire le point sur les dossiers qui ont été rentrés ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

L'appel à projets POLLEC 2021 a été publié le 20 mai 2021 et la presque totalité des fiches projets du guide des dépenses éligibles a été publiée avant le 30 juin 2021. Nous avons reçu quelques remarques sur le délai de réponse laissé aux communes dans le cadre de l'appel à projets POLLEC2021, mais pas de demande pour prolonger le délai au-delà du 14 septembre.

À la clôture de réception des projets, l'administration a comptabilisé 142 projets provenant des communes et 12 projets provenant des entités supracommunales. Parmi les 142 projets communaux, 116 – 82 % – proviennent des communes de moins de 20 000 habitants.

Les thématiques choisies couvrent les secteurs du Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat – PAEDC – que la commune est censée mettre en œuvre. Elles ont été choisies de manière à ne pas être redondantes avec les autres appels wallons qui touchent également les secteurs du PAEDC comme le plan Wallonie cyclable, UREBA, plateformes de rénovation, et cetera.

Les balises budgétaires ont été fixées en fonction du type de projet, mobilisation ou investissement, et en fonction de la taille attendue des projets. Elles visent également à éviter les situations où le coût de suivi administratif serait supérieur au montant du subside octroyé. Il est à noter que ces projets ont une durée de vie entre un et quatre ans, avec la possibilité de recruter du personnel pour leur mise en œuvre. Les communes avaient déjà signalé, par le passé, leurs attentes pour financer d'autres types de projets que l'investissement. C'est le cas de l'appel POLLEC 2020 comme les projets portant sur la mobilisation, la sensibilisation des acteurs du territoire.

Les difficultés liées au timing s'expliquent par différentes contraintes administratives : la clôture budgétaire en novembre, mais aussi des ressources humaines insuffisantes pour gérer ces appels.

Des modifications mineures ont été apportées à trois fiches sur 17 du Guide des dépenses éligibles à la fin du mois d'août. Les thématiques et les objectifs des fiches n'ont pas été modifiés. Des précisions ont été données à deux fiches et, pour l'une d'entre elles, des modifications jugées nécessaires à sa compréhension ont été apportées. Les précisions apportées visaient à simplifier certaines conditions de mise en œuvre et à faciliter le travail des communes ; il ne s'agissait pas de leur compliquer la tâche.

Pour aider les communes à adapter leurs projets dans les délais impartis, mon administration a tenu une séance questions/réponses et a adapté à la hausse sa réactivité aux questions des communes. Les entités supracommunales leur ont également apporté leur appui.

Je vous rejoins sur l'intérêt d'envisager la piste du droit de tirage pour soutenir les communes à mettre en œuvre les mesures de leur Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat

Les modifications apportées aux modalités de l'appel POLLEC 2020 découlent de la situation générée par les intempéries. De nombreuses communes ont été retardées dans leur démarche de rédaction et d'attribution des marchés *invests* liés à l'appel 2020 à la suite des inondations et ne seront pas en mesure de lancer ou d'analyser et d'attribuer les offres dans

les délais impartis. Par ailleurs, de nombreux prestataires potentiels pour ces marchés seront sollicités pour réaliser d'autres interventions dans les zones sinistrées. Les communes risquent d'être confrontées à une absence de réponses pour leurs appels d'offres.

Le Gouvernement a validé un report de six mois du délai fixé pour l'attribution des marchés, soit le 31 mai 2022, pour les communes sinistrées des catégories 1, 2 et 3 telles qu'arrêtées par la décision du Gouvernement du 26 juillet 2021.

Le Gouvernement a également approuvé une prolongation de la période couverte par la subvention relative au volet POLLEC 2020, 31 décembre 2023 catégories 1, 2 et 3.

À l'heure actuelle, 142 communes ont reçu le subside « ressources humaines » sur l'appel POLLEC 2020 et 30 communes ont sollicité un subside « ressources humaines » sur l'appel 2021. J'ai chargé mes services d'un travail d'identification des communes sinistrées qui n'auraient pas pu participer à l'appel 2021, afin d'envisager les meilleures pistes pour les soutenir dans le futur.